

Pour des Conseils scientifiques indépendants et engagés, piliers d'un CNRS défendant la recherche publique et fondamentale, et la diversité des sciences de l'Univers

La mission du CNRS est de couvrir tous les champs scientifiques fondamentaux et de faciliter l'émergence de thématiques nouvelles, par des moyens permettant de faciliter et de renforcer la collaboration parmi le personnel et les équipes et l'indépendance de la recherche. Le rôle des organismes de recherche pour le pilotage national et l'animation des grands débats sur les orientations scientifiques, et en particulier celui de l'INSU pour la recherche en science de l'Univers, est incontournable et irremplaçable pour rassembler nos forces et construire ensemble nos futures recherches. De nombreux aspects concernant les conditions d'habitabilité de l'humain sur Terre, la formation et l'évolution de l'Univers, sont étudiés exclusivement au CNRS. L'INSU, de par ses observatoires et sa culture pluri-disciplinaire aux interfaces stratégiques, tient une place exceptionnelle pour répondre aux défis scientifiques de l'Univers et de la Terre. Candidat SNTRS-CGT au Conseil scientifique de l'INSU, je souhaite contribuer activement au développement de la diversité et des complémentarités au sein du CNRS et entre le CNRS et ses partenaires scientifiques, ainsi qu'à la promotion de la transparence du fonctionnement et des décisions des Conseils d'instituts.

Les Conseils scientifiques, forces de résistance et de propositions

Les textes réglementaires confèrent aux Conseils scientifiques (CS) et Conseils scientifiques d'institut (CSI) un rôle primaire d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la direction du CNRS et des instituts qui doit être respecté. Ces conseils doivent être les lieux de débat privilégiés des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions concernant notre communauté : emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international. Comme le SNTRS-CGT, je pense que les instances scientifiques de notre communauté ne doivent pas être cantonnées à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en lien étroit avec les sections du Comité national et les laboratoires.

Dans un contexte de mise en oeuvre de la Loi de Programmation de la Recherche (24/12/2020), plusieurs éléments structurels de l'enseignement supérieur et de la recherche française, comme les Unités Mixtes de Recherche (UMR), les missions des organismes de recherche nationaux et les procédures d'évaluation des UMR sont remis en cause. Les sciences de l'Univers jouent un rôle crucial dans l'acquisition de connaissances fondamentales de la nature pour une société soutenable. Ce processus doit se dérouler librement, dans le respect des règles éthiques et sans pressions du secteur privé.

C'est pourquoi les CSI, dont celui de l'INSU, sont essentiels pour *porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier*. Les CSI doivent être en mesure, le cas échéant, de porter les demandes de la communauté scientifique pour une autre politique de la recherche.

Les collègues SNTRS-CGT aux CSI ont activement participé à la plénière du comité national (juillet 2019) qui a exprimé les demandes de la communauté scientifique en amont de la préparation de la Loi de Programmation de la Recherche LPR 2022. Ils ont dénoncé l'absence de recrutement et de refinancement des organismes de recherche par des crédits ordinaires à la hauteur des enjeux de la LPR. L'engagement des collègues SNTRS-CGT dans la continuité des élu.e.s sortantes et sortants est ainsi de poursuivre le travail actif de prospective des Conseils scientifiques et de continuer à défendre le rôle des instances pour évaluer sereinement la politique scientifique impulsée par la direction.

Une politique de l'emploi au CNRS permettant d'accomplir nos missions

Il est nécessaire de rétablir le niveau d'emploi du CNRS au niveau de celui de 2005. Nos secteurs sont fragilisés avec la poursuite de la perte d'emplois titulaires, la création de CDI de projets ou de mission et les Chaires de Professeurs Juniors (CPJ). L'étiollement de l'emploi permanent génère de la précarité et une surcharge subie par les chercheuses et chercheurs et

les personnels d'appui à la recherche ; cela impacte directement la pérennité des projets de recherche, l'expertise et le bon fonctionnement des UMR, ainsi que la diffusion de la science et la formation par la recherche. Cela menace fortement l'indépendance de la recherche et la créativité scientifique au-delà des modes éphémères.

Le recrutement au mérite par concours sur emploi de fonctionnaire citoyen est garant de l'indépendance et de la liberté face aux intérêts économiques privés, mais aussi garant de l'éthique, de la responsabilité et de l'intérêt collectif des recherches publiques. Le mécanisme des CPJ introduit une concurrence déloyale avec les jeunes chercheurs et chercheuses titulaires. Un budget spécifique permettrait de recruter par concours, de façon plus juste, des directeurs de recherche externes. La mise en place du système de prime RIPEC met en concurrence les collègues, alors que le respect et l'émergence de recherches rares, exploratoires et atypiques doivent être favorisés.

Les collègues SNTRS-CGT ont systématiquement défendu toutes les catégories de personnel, dénoncé la mise en place des CPJ et des CDI de mission, et animé des groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS.

Défendre le modèle UMR et l'évaluation qualitative

Dans un contexte de baisse des budgets récurrent, la politique de « niche » de la direction du CNRS mène à la fermeture, au regroupement ou à la réorientation d'UMR. La mixité des tutelles des UMR est une véritable richesse pour les personnels et un élément clé pour le développement des thèmes de recherche de l'INSU, la diversité de ses profils et de ses compétences, souvent pluri-disciplinaires. Cette mixité, à préserver, permet de bénéficier des spécificités de chaque tutelle, des synergies ouvrant le champ des possibles, et offre aux UMR une agilité favorable à la dynamique des activités de recherche et de formation. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Une évaluation de qualité du bilan et de la prospective des UMR est essentielle pour anticiper et développer leurs activités de recherche dans de bonnes conditions

et renforcer la recherche face à des demandes sociétales croissantes. En collaboration avec les autres syndicats et les collègues CGT des sections, je poursuivrai ainsi la défense du principe de l'évaluation par le comité national face aux carences de l'HCERES.

Les collègues SNTRS-CGT agiront pour :

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif ;
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques et favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires ;
- Des choix scientifiques et une prospective scientifique non soumis aux politiques ou au marché ;
- Maintenir toutes les disciplines en son sein, avec une attention particulière pour des thématiques rares ou menacées ;
- La prise en compte de la politique scientifique des laboratoires et des collègues ;
- Le développement des Grands instruments de recherche ;
- Une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique ;
- Une information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables ;
- Une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne doit pas être assujettie aux pressions locales d'entreprises et des Régions ;
- La défense de la recherche publique et de ses personnels dans tous les organismes de recherche et dans les universités ;
- Des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier ;
- Des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications ;
- Un plan de titularisation et des recrutements de jeunes au plus près de l'obtention des diplômes sur postes de fonctionnaires, à organiser à la hauteur des besoins des laboratoires et des services et permettant ainsi les promotions.

Mon engagement, si je suis élu au CS de l'INSU : je soutiendrai les initiatives visant à reconquérir du temps pour **exercer nos cœurs de métier à l'INSU** et celles favorisant des financements sur crédits récurrents. Je contribuerai activement à **défendre les non-permanents** et les recommandations des collectifs pour résorber la précarité. Je soutiendrai l'INSU dans son **ouverture vers les sciences de la durabilité et le public**, en encourageant la co-construction de programmes de recherche portant sur les enjeux sociétaux et une communication vers la société scientifiquement rigoureuse. Je favoriserai la tenue de débats sereins et responsables avec la société civile vis-à-vis des découvertes et de leurs implications pour la soutenabilité de nos sociétés. **Gwenaël IMFELD, biogéochimiste, section 30 du CNRS, UMR7063, gwenael.imfeld@cnr.fr.**